



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021-SG-DIIC-0045 du 15 janvier 2021

fixant la composition de la commission d'expulsion des ressortissants étrangers

**Le Préfet de Mayotte,
Délégué du Gouvernement
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile notamment ses articles L522-1, L522-2 et R522 et suivants ;

VU la loi n° 2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination M. Jean-François COLOMBET préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

VU le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

VU l'arrêté n°2020-SG-608 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Claude VO-DINH, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Mayotte,

ARRETE :

Article 1 : la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions d'expulsion des ressortissants étrangers est composée comme suite :

Président : Madame Naïma SAJIE, vice-présidente du tribunal judiciaire de Mamoudzou,

Membres titulaires :

Monsieur Kamel SOUHAIL, juge au tribunal judiciaire de Mamoudzou,

Monsieur Pierre-Olivier CAILLE, premier conseiller aux tribunaux administratifs de la Réunion et de Mayotte,

Membres suppléants :

Monsieur Pierre-Henri DE VOYER D'ARGENSON, premier conseiller aux tribunaux administratifs de la Réunion et de Mayotte,

Article 2 : l'arrêté préfectoral n°2015-466 du 15 janvier 2015 fixant la composition de la commission départementale d'expulsion des ressortissants étrangers est abrogé.

Article 3 : le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Préfet de Mayotte
délégué du Gouvernement

Jean-François COLOMBET